

E 2001 (D) 4/6

*Le Chef du Département politique, G. Motta,
au Ministre de Suisse à Berlin, H. Frölicher*

Copie

L E. 231.41. RU.

Berne, 12 décembre 1939

Nous vous remercions vivement d'avoir bien voulu nous rendre compte par le moyen le plus rapide de l'entretien que vous avez eu hier avec M. de Weizsäcker au sujet de la 20^e assemblée de la Société des Nations¹.

1. *Le 11 décembre 1939 à 21 h 25, le Département politique avait reçu ce télégramme de Frölicher:*

Bei meinem heutigen Besuche kam der Staatssekretär auf den Völkerbund zu sprechen. Er hatte Kenntnis von unserer Stellungnahme, doch äusserte er die Befürchtung, dass die Diskussion auf das deutsche Vorgehen in Polen abgleiten könnte. Deutschland könnte aber eine anti-deutsche Propaganda durch den Völkerbund auf neutralem Boden der Schweiz nicht hinnehmen. Der Staatssekretär wies auf den Wortlaut der deutschen Neutralitätsnote vom vorletzten Juni, sowie auf unsere damaligen Erörterungen über die Gefahren des Völkerbundssitzes in der Schweiz in Kriegszeiten hin. Ich empfehle unter Berufung auf unsere Neutralität durchzusetzen, dass während Kriegszeiten Konflikte unserer Nachbarstaaten nicht vom Völkerbund auf Schweizerboden erörtert werden dürfen.

Nous avons lieu de croire que les craintes qui vous ont été exprimées par le Secrétaire d'Etat ne sont pas justifiées. L'accueil qui a été fait à la démarche que la délégation suisse a effectuée au nom du Conseil fédéral et au sujet de laquelle vous avez déjà été renseigné, montre clairement que, non seulement le Secrétariat de la Société des Nations, mais aussi les principales délégations ont le souci de ne pas créer des difficultés inutiles. Les journaux de ce matin vous auront montré, d'autre part, que les délégations du groupe d'Oslo ont fait au Président de l'Assemblée une communication qui témoigne d'un souci identique au nôtre. Tout porte donc à penser que les travaux de la 20^e Assemblée se dérouleront sans incidents de nature à heurter gravement la susceptibilité de l'Allemagne. Nous souhaitons vivement qu'il en soit ainsi et notre délégation fera, soyez-en assuré, ce qu'elle pourra pour arriver à ce résultat.

Si nous partageons pleinement, vous le voyez, votre avis qu'en temps de guerre il est souhaitable que la Société des Nations ne discute pas sur territoire suisse des conflits intéressant nos voisins, il nous paraît néanmoins nécessaire, pour l'avenir, de ne pas admettre sans autre, vis-à-vis du Gouvernement allemand, que celui-ci serait fondé à exiger comme un droit ce que nous nous efforçons d'obtenir pour des raisons d'opportunité politique.

Nous ne contestons pas que si la Société des Nations comme telle organisait sur notre territoire une action hostile à l'Allemagne, telle que des sanctions militaires ou économiques ou même une campagne de propagande systématique, le Gouvernement du Reich serait fondé à nous demander d'y mettre ordre au nom de notre neutralité. Si la Société des Nations se transformait en un Comité interallié, les arrangements pris nous fourniraient un moyen d'agir et nous serions dans notre tort en ne nous en servant pas. En revanche, notre neutralité ne saurait être légitimement mise en cause par le fait qu'une délégation aurait proposé sur notre territoire une action de ce genre; elle le serait moins encore si au cours d'un discours des paroles blessantes à l'égard de l'Allemagne venaient à être prononcées et nous devrions nous opposer très fermement à toute prétention de nous en rendre responsables.

Il serait sans doute fort peu indiqué d'engager en ce moment avec le Gouvernement allemand une controverse au sujet de ce que la Société des Nations peut faire en Suisse sans que notre neutralité soit en cause. Nous savons pouvoir compter sur vous pour l'éviter soigneusement. Nous vous saurions gré, toutefois, de laisser entendre que nous ne pourrions éviter de nous rebiffer si l'on formulait à Berlin des prétentions exagérées.